



Montricher, le 3 janvier 2019

Conseil communal  
de  
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DE MONTRICHER  
du 8 décembre 2018**

M. le Président John Desmeules ouvre la séance à 10h15. Il salue Mme Sandrine Pittolaz, boursière communale et M. Grandjean représentant la presse.

Il a pris la décision de déplacer la date de la séance du Conseil communal au samedi, afin de pouvoir profiter pleinement du repas prévu à l'issue de la séance. Il remercie les conseillers pour leur compréhension et prie les personnes absentes de l'excuser pour ce changement de date.

32 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mme Christine Morel et MM. Gilles Brocard et Marc Dähler étant excusés. La Municipalité est au complet.

- 1. L'ordre du jour est accepté tel que présenté par un vote à main levée à l'unanimité**
- 2. Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018 est accepté par un vote à main levée à l'unanimité**
- 3. Budget de la caisse communale pour 2019 - rapport de la Commission des Finances**

M. Didier Amez-Droz remercie la Commission des Finances pour son excellent travail et qui avait relevé 2 erreurs. Il s'excuse d'avoir dû imprimer 2 versions.

Concernant le point 180.3188 "Transport Montricher-village - Montricher-gare", il rappelle qu'au début Car Postal reliait la gare au village, puis plus rien. Ensuite un système de bus était assuré par la SAPJV qui coûtait environ Fr. 70'000.- par an. Puis la commune a pris une concession et mis en place le MontriBus. Par la suite le MBC a proposé de reprendre cette ligne de bus ainsi que la concession pour un coût de transport négocié à Fr.40'000.-, avec une rétrocession pour le transport scolaire de l'ASIABE, soit environ Fr.26'000.- par an. L'année dernière le MBC a présenté une facture de Fr. 140'000.- pour le dépassement sur cette ligne. Les comptes communaux étant déjà bouclés, la Municipalité a refusé de payer cette facture. Pour 2018, il estime que le déficit sera le même et pour 2019 un montant plus élevé a été prévu au budget, afin de pouvoir conserver cette ligne de bus. Il espère pouvoir négocier avec le Canton pour la reprise de cette ligne. Cela sera difficile car il s'agit d'une ligne urbaine (= même village) et en principe le canton n'entre pas en matière pour cela. Il espère vraiment pouvoir maintenir ce bus qui est très utilisé par les écoliers, les étudiants et les personnes qui vont travailler.

Pour le poste 102.306 "Notes de frais Municipalité", sujet sensible, il rassure en disant que les municipaux ne sont pas en possession d'une carte de crédit débitée sur le compte courant de la commune! De plus le forfait de Fr. 3'000.- représente Fr. 57.- par semaine, soit un peu plus d'une heure par semaine. Si le budget est accepté, le système du forfait de Fr. 3'000.- sera aussi validé.

Mme Jocelyne Penel rapporteuse de la Commission des Finances lit son rapport. La Commission à l'unanimité propose au Conseil d'accepter le budget 2019 tel que présenté par la Municipalité, avec un bénéfice prévu de Fr. 36'130.-.

M. le Président John Desmeules tient à clarifier les propos relevés par la Commission des Finances, ainsi que ceux de M. le Syndic M. Didier Amez-Droz, ceci afin de transparence envers les contribuables. Il demande à la Municipalité d'établir un règlement pour les remboursements de frais et/ou allocations. Pour faciliter le travail, l'UCV a créé des bases de règlements très complets. De cette manière, les contrôles des diverses commissions seront simplifiés.

Le Président passe en revue le budget poste par poste.

3504.3186 "Prime assurance incendie "parking souterrain" : M. Blaise Arlaud demande si la somme couvre également les voitures qui sont dans le parking?

M. le Président John Desmeules explique que chaque véhicule est déjà assuré et que la prime correspond à l'assurance du bâtiment.

3517 "Immeuble du Bourg" : M. Alain Morel demande à quel bâtiment cela correspond? M. Didier Amez-Droz répond que c'est l'ancienne maison de M. Marrone.

440.3145 "Entretien parcs et jardins publics" : M. Alain Morel se renseigne sur la réfection de la piste de saut en longueur pour Fr. 50'000.-?

M. Pierre-Yves Morel explique que la piste et le bac à sable vont être entièrement refaits. La piste sera en tartan et la fosse sera couverte.

M. Blaise Arlaud remercie d'avoir fait le budget avec les postes par nature également. Il demande à ce que les prochains comptes soient également présentés ainsi.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote à bulletin secret.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 32, bulletins rentrés : 32, bulletin nul : 0, bulletin blanc: 0 Bulletins valables : 32.

Le budget de la caisse communale 2019, version 2, est accepté par 30 OUI et 2 NON.

#### **4. Rapport annuel de la Commission de Gestion**

M. François Morel, rapporteur de la Commission de Gestion, lit son rapport, qui explique précisément tous les travaux effectués tant au niveau de la forêt, des routes et des bâtiments durant l'année 2018. La Commission remercie Mme Sylvette Lambercy et MM. Pierre-Yves Morel, Cédric Beaud et Caroly Schopfer Municipaux, ainsi que M. le Syndic Didier Amez-Droz pour leur disponibilité et toutes les informations fournies. Il remercie également M. Pierre Peytregnet, garde forestier.

Le rapport de la Commission de Gestion 2018 est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

## 5. Communications du Bureau

M. le Président John Desmeules remercie tout le monde pour leur engagement durant l'année 2018 et il adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année, ainsi que des belles fêtes de fin d'année.

La prochaine séance aura lieu le 28 mars 2019 et la séance du 27 juin 2019 aura lieu à Lausanne.

Il rappelle que le poste de secrétaire est à repourvoir pour le 30 juin 2019. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer vers le Président. Il invite aussi la Municipalité à faire paraître une annonce dans le prochain "Contact".

Pour les scrutateurs, rendez-vous le dimanche 10 février 2019 à 10h15.

## 6. Communications de la Municipalité

**M. Caroly Schopfer** : rien à signaler

**M. Cédric Beaud** : M. Willy Favre, directeur de l'établissement scolaire de l'ASIABE a pris sa retraite au 30 novembre. Il a été remplacé par Mme Murielle Pretlot Desoleil, qui est une ancienne enseignante du groupement et qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Concernant le parascolaire, un sondage va être réalisé par l'ASIABE auprès des parents d'élèves qui utilisent le collège de Montricher afin de connaître leur besoin en matière de parascolaire. Cela permettra d'évaluer la nécessité ou non d'ouvrir un accueil à midi, voire plus, dans le bâtiment du Bourg.

**M. Pierre-Yves Morel** : la remise des sapins aura lieu le samedi 15 décembre, dès 9h00 avec la soupe offerte ainsi que l'apéro.

**Mme Sylvette Lambercy** : les travaux de l'installation de la chaufferie à gaz à la maison des régents sont terminés.

Pour les travaux à l'église, les canalisations ont été posées. L'installation de la chaudière sera faite courant janvier.

Un toit a été posé à l'entrée du parking communal du Champet.

Le congélateur communal sera fermé du mercredi 12 au jeudi 13 décembre, pour permettre le changement de la porte qui se situe entre la chambre froide et le congélateur.

A l'église, l'orgue a été échangé contre un autre modèle et qui pourra être découvert lors du Noël à l'Eglise le 21 décembre.

**M. Didier Amez-Droz** : il remercie de la confiance témoignée par l'acceptation du budget 2019. Il remercie également ses collègues ainsi que le Conseil pour le travail effectué en 2018.

Le préavis de la réfection de la grande salle est en gestation et sera présenté soit lors d'une séance extraordinaire, soit lors de la séance du 28 mars prochain.

S'agissant du stand de tir, si la Municipalité n'avait pas eu une compétence de Fr.100'000.-, les travaux auraient dû être stoppés. En effet, ce montant est dépassé, mais il sera remboursé par l'ECA, en grande partie.

Le Devens devient un immeuble locatif avec un rendement de Fr. 48'000.- par an et le dépassement du devis lors de la rénovation, sera rapidement couvert par les loyers futurs.

Il félicite le Président du Conseil communal pour son engagement politique, car il sera candidat au Conseil National lors des prochaines élections.

M. le Syndic ainsi que les Municipaux souhaitent à tous de belles fêtes de fin d'année.

## **7. Propositions individuelles et divers**

M. Le président John Desmeules félicite MM. Pierre-Yves Morel et Caroly Schopfer pour 20 ans d'activité au sein de la Commune, soit comme conseillers soit comme municipaux. Il leur remet un présent.

**M. Olivier Béday** revient sur le sujet de la création de WC dans l'Eglise? Surtout qu'il manque de WC public dans le village.

**M. Yanick Stocker** dit qu'il avait fait une proposition de local d'échange à la déchetterie et aimerait savoir où cela en est? Il demande également à réfléchir à une isolation phonique dans la salle au Mont-Tendre.

M. Didier Amez-Droz répond que pour le local d'échange, ils attendaient les travaux de la déchetterie pour l'aménager. Ces travaux devraient se faire au printemps 2019. Concernant le Mont-Tendre, l'amélioration au niveau phonique est à envisager.

**M. Hervé Buffet** demande si la Commune a la possibilité d'intervenir au niveau du Canton pour un marquage de lignes blanches entre Pampigny et Montricher et entre L'Isle et Montricher? Par mauvais temps et brouillard c'est difficile de circuler.

M. John Desmeules propose d'en discuter avec M. Freymond, député, car la compétence de la Municipalité ne s'étend que sur les routes à l'intérieur du village. M. le député pourra éventuellement faire le relais avec le Canton.

M. Caroly Schopfer précise que plusieurs demandes ont déjà été faites et qu'à chaque fois la réponse était négative.

**M. Olivier Béday** souhaiterait que les séances fixées le soir, ne soient pas convoquées avant 19h00, cela permettant à un maximum de conseillers d'être présents.

**M. René Minnig** rappelle qu'un postulat sur l'efficacité énergétique a été voté le 28 juin 2018 et qu'un préavis devait être présenté par la Municipalité. Il aimerait savoir ce qu'il en est?

M. Didier Amez-Droz répond qu'il est toujours à l'étude et qu'il sera présenté prochainement.

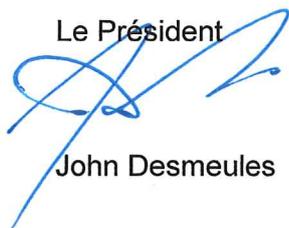
**M. Julien Buffet** demande qu'une signalisation lumineuse, style feu de chantier, soit mise en place avant la barrière "sens unique" mise en place lors des manifestations dans le village. En effet en cas de brouillard, les automobilistes la voient au dernier moment et risquent de lui rentrer dedans.

La Municipalité prend note.

M. le Président John Desmeules convie tout le monde à l'apéro suivi du repas à la Fromagerie Gourmande.

Il clôt l'assemblée à 11h05.

Le Président



John Desmeules



La Secrétaire



Sandrine Haenni

**Dates 2019 :**

Dimanche 10 février 2019  
Dimanche 17 mars 2019  
Jeudi 28 mars 2019  
Samedi 25 mai 2019  
Jeudi 27 juin 2019  
Jeudi 19 septembre 2019  
Samedi 7 décembre 2019

Votations  
Election complémentaire Conseil d'Etat  
Conseil  
Visite du patrimoine  
Conseil à Lausanne  
Conseil  
Conseil